



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.09.24/02

Séance du 24 septembre 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : Laurence POTIER GABRION
Rapporteur : Monsieur le Maire

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Sonia MOKEDDEM (Procuration à Laurence POTIER GABRION), Zekai YAVUZES (Isabelle BELIN REGARD, Marc LOCATELLI (Procuration à Sylvie SERMONDADAZ), Patrice CONTAT (Procuration à Michel LANGLET), Nicole COTTERLAZ-RANNARD (Procuration à Virginie DANG VAN SUNG)

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « Il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ». Ainsi, par délibération n°DCM2022.06.25/03 le conseil municipal a décidé de porter le nombre d'adjoints à 9. Suite à l'élection du même jour, le tableau des adjoints a été le suivant :

1ère adjointe	Sandrine BERGUERRE BUISSON
2ème adjoint	Claude THABUIS
3ème adjointe	Sylvie SERMONDADAZ
4ème adjoint	Thierry BETHAZ
5ème adjointe	Saïda HADDOUR
6ème adjoint	Marc LOCATELLI
7ème adjointe	Corinne FAVRE-ROCHEX
8ème adjoint	Théo LOMBARD
9ème adjointe	Laurence POTIER-GABRION

Considérant la vacance du poste de 4^{ème} adjoint suite à la décision du conseil municipal à prendre, quant au non de Monsieur Thierry Alain Bethaz dans son poste de 4^{ème} adjoint, le conseil municipal devra se prononcer, soit sur la suppression du poste d'adjoint devenu vacant, soit sur l'élection d'un nouvel adjoint.

Au regard de l'échéance électorale de 2026, il a été proposé au conseil municipal de supprimer le poste de neuvième adjoint, portant ainsi à huit (8) le nombre d'adjoints.

Pour rappel, le nombre de conseillers municipaux étant fixé à 33 pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 19 999 habitants, le nombre des adjoints est fixé jusqu'à 9 maximum.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 et suivants,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°DCM2022.06.25/03 en date du 25 juin 2022 déterminant le nombre d'adjoint au maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°DCM2022.06.25/04 en date du 25 juin 2022 portant sur l'élection des adjoints au maire,

Vu la délibération du Conseil municipal n°DCM2022.06.25/05 en date du 25 juin 2022 donnant délégation de pouvoir au Maire dans certains domaines énumérés à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°A2022-344 en date du 11 juillet 2022 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Thierry Alain BETHAZ 4^{ème} adjoint au Maire,

Vu l'arrêté n°A2025-244 en date du 16 septembre 2025 retirant la délégation de fonctions et de signature à Monsieur Thierry Alain BETHAZ 4^{ème} adjoint au Maire,

Vu la délibération n°DCM2025.09.24/01 en date du 24 septembre 2025 décidant de ne pas maintenir Monsieur Thierry Alain BETHAZ à son poste d'adjoint au Maire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement de la collectivité et de ses services, il n'est pas nécessaire au regard des prochaines échéances électorales de 2026 de pourvoir le poste vacant d'adjoint,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par et 23 voix « POUR » et 10 ABSTENTIONS (T. BETHAZ, B.CHAMBOURDON, M. FISCHER, N. ORSIER, JF VILLER, Y. MINO, P. CONTAT (Par procuration), N. RANNARD (par procuration), V. DANG VAN SUNG et M. LANGLET) :

- **SUPPRIME** le poste de neuvième adjoint,
- **PORTE** le nombre d'adjoints à huit,
- **DIT** que le tableau des adjoints est désormais le suivant :

1ère adjointe	Sandrine BERGUERRE BUISSON
2ème adjoint	Claude THABUIS
3ème adjointe	Sylvie SERMONDADAZ
4ème adjointe	Saïda HADDOUR
5ème adjoint	Marc LOCATELLI
6ème adjointe	Corinne FAVRE-ROCHEX
7ème adjoint	Théo LOMBARD
8ème adjointe	Laurence POTIER-GABRION

➤ **DIT** que le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour en conséquence.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 1^{er} octobre 2025
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 24 septembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Laurence POTIER GABRION

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE



Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20250924-DCM2025-0924-02-DE
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025